

TENDANCES

QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

■ Une publication de la Communauté métropolitaine de Québec



VOLUME 1, NUMÉRO 5, DÉCEMBRE 2008

BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ

Récemment, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) rendait public son tout premier bilan du *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR). Rappelons que le PGMR est entré en vigueur en avril 2005 suite à son approbation par le gouvernement du Québec. Il couvre les 27 municipalités du territoire de la CMQ situées sur la rive-nord du fleuve Saint-Laurent et exclue donc Lévis qui dispose de son propre plan. Près de 590 000 personnes, réparties dans 273 000 logements, vivent sur ce territoire. Les densités y varient considérablement entre les portions urbanisées et rurales.

En ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, la CMQ est responsable de la planification, du suivi et de la coordination de la mise en œuvre du PGMR. Ce sont les municipalités, cependant, qui possèdent la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan*.

Les principales mesures mises en place par les municipalités

Au 31 décembre 2007, sur un total de 38 mesures prévues au PGMR, 12 étaient réalisées, 17 étaient en voie de l'être et 9 étaient à venir, dont la révision quinquennale du PGMR prévue en 2009.

Au premier chef, la filière des matières recyclables a connu d'importantes avancées. Toutes les municipalités du territoire desservent désormais leurs citoyens par une collecte sélective. En 2002, les quantités collectées atteignaient 27 000 tonnes. En 2007, elles en totalisaient 50 000. Les municipalités ont toutes procédé à la distribution de bacs de grande capacité (365 litres), dans la mesure cependant où il était possible d'implanter ce type de contenant dans certains secteurs à haute densité. Ce geste permet généralement de collecter 40 % plus de matières recyclables qu'avec les bacs de 65 litres. La Ville de Québec a également entamé l'optimisation de son centre de tri de manière à pouvoir traiter les nouvelles quantités de matières attendues. Des ententes avec plusieurs municipalités environnantes ont également été signées afin de permettre à la Ville de Québec d'offrir à ces dernières le service de tri des matières recyclables.

De multiples formations sur le compostage domestique ont été organisées par la plupart des municipalités de la région métropolitaine. Des subventions pour l'achat de composteurs domestiques

sont offertes aux citoyens par plusieurs d'entre elles. Les municipalités ont toutes mis en place des collectes ciblant un ou plusieurs types de résidus verts : sapins de Noël, feuilles d'automne, collectes hebdomadaires de l'ensemble des résidus verts durant l'été... La phase 1 d'un projet pilote visant à favoriser la participation massive des citoyens à la collecte éventuelle des matières organiques a déjà débuté à Québec. La phase 2 de ce même projet, débutée en juin 2008, touche spécifiquement le territoire des MRC.

Au 31 décembre 2007, la prise en charge de la vidange des fosses septiques était réalisée par neuf municipalités. D'importantes quantités d'encombrants, de matériaux secs et de résidus domestiques dangereux sont désormais collectés, soit par des entreprises spécialisées dans la gestion de ce type de matières, soit via les huit éco-centres actuellement en opération sur le territoire de la CMQ Rive-Nord.

Un comité communautaire de suivi du PGMR, composé de membres provenant des mondes municipal, économique, social et environnemental, a été mis sur pied en 2007 par la CMQ. La Ville de Québec soutient également deux comités de vigilance pour l'incinérateur et le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim. Diverses activités de communication et de sensibilisation ont enfin été réalisées, soit par les municipalités, les MRC ou la Communauté métropolitaine de Québec.

FAITS SAILLANTS

- Au 31 décembre 2007, sur un total de 38 mesures prévues au PGMR, 12 étaient réalisées, 17 étaient en voie de l'être et 9 étaient à venir.
- Le taux de diversion, qui mesure la quantité de matières valorisées par rapport à la quantité de matières gérées, est passé de 22 % en 2002 à 43 % en 2007 sur le territoire de la CMQ Rive-Nord.
- Entre 2005 et 2007, la quantité de matières valorisées a augmenté de 85 %.
- L'implantation ou la modernisation des éco-centres a permis de quadrupler en cinq ans la quantité d'encombrants valorisés.
- Les quantités de matières organiques valorisées ont peu progressé (28 %) depuis l'entrée en vigueur du PGMR.
- Avec la mise en place des mesures prévues au PGMR pour la valorisation des matières organiques, les coûts de gestion des matières résiduelles pourraient atteindre 47 millions de dollars par année, une augmentation de 40 % par rapport à 2002.

La version complète du Bilan 2007 est accessible sur le site www.reduiremesdechets.com.



LES AMÉLIORATIONS APPORTÉES À LA COLLECTE SÉLECTIVE ONT ENTRAÎNÉ UNE AUGMENTATION DE 84 % DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLÉES [...]



Le bilan quantifié de la gestion des matières résiduelles

Les nombreuses mesures évoquées précédemment ont permis une augmentation substantielle des quantités de matières détournées de l'élimination, puis valorisées. Le taux de diversion, qui mesure la quantité de matières valorisées par rapport à la quantité de matières gérées, est ainsi passé de 22 % en 2002 à 43 % en 2007 sur l'ensemble du territoire de la CMQ Rive-Nord. L'essentiel de cette hausse s'est produit entre 2005 et 2007, la quantité de matières valorisées passant alors de 60 221 à 111 243 tonnes, une augmentation de 85 % en deux ans. Entre 2002 et 2007, les quantités éliminées ont de leur côté été réduites (-12,3 %) et les quantités valorisées ont plus que doublé (+127 %).

BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, 2002 À 2007 (TONNES)

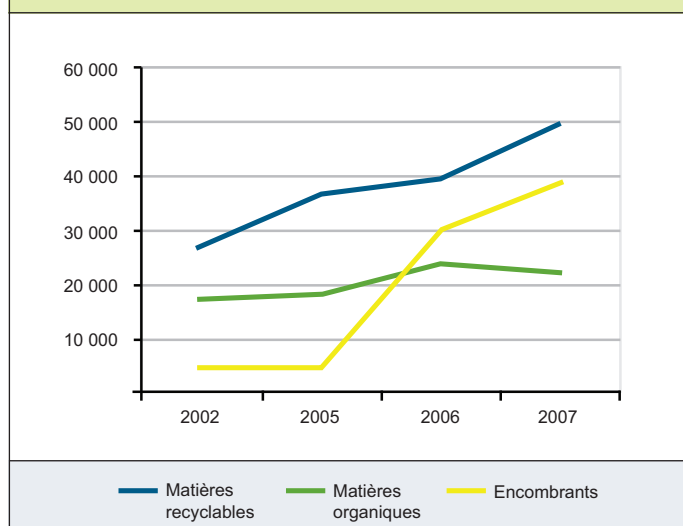
	2002	2005	2006	2007
Matière gérée	217 686	210 145	248 287	259 239
Matière éliminée	168 762	149 924	154 846	147 995
Matière valorisée	48 924	60 221	93 441	111 243
Taux de diversion	22%	29%	38%	43%

Deux mesures ont particulièrement contribué à la hausse du taux de diversion. Les améliorations apportées à la collecte sélective ont entraîné une augmentation de 84 % des quantités de matières recyclées. Parallèlement, l'implantation ou la modernisation des écocentres a permis de quadrupler en cinq ans la quantité d'encombrants valorisés.

Seule ombre au tableau, les quantités de matières organiques valorisées ont peu progressé (28 %) depuis l'entrée en vigueur du PGMR. Compte tenu du fait que ces dernières constituent plus de 40 % des matières résiduelles générées au cours d'une année, ce phénomène a considérablement ralenti la progression du taux global de diversion observable sur le territoire.

L'importante période de croissance économique vécue par la région métropolitaine de Québec a de son côté eu comme conséquence une augmentation accélérée de la consommation de biens, donc de la quantité de matières résiduelles gérées par le secteur municipal. De 2002 à 2007, le PIB réel progressait de 15 % alors que les ventes au détail augmentaient de 26 %. Durant cette même période, les 27 municipalités du territoire ont eu à faire face à une augmentation de 19 % des quantités de matières résiduelles à gérer. Cette corrélation entre croissance économique et génération des matières résiduelles est observée partout au Québec.

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION PAR TYPE DE MATIÈRE, 2002 À 2007 (TONNES)

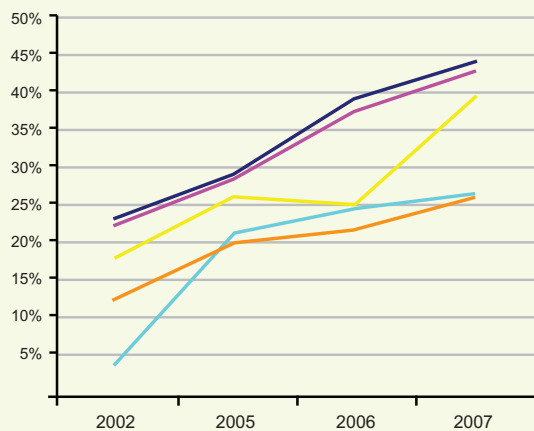


Ce bilan quantifié de la gestion des matières résiduelles fluctue évidemment d'une composante de la CMQ à l'autre. Les taux de diversions qu'on peut y observer en 2007 varient ainsi entre 26 % et 44 %. Les nombreuses mesures mises en place par chacune des 27 municipalités ont cependant, dans tous les cas, fait augmenter de manière substantielle les taux de diversion observés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.



Sources : Karine Cantin

ÉVOLUTION DU TAUX DE DIVERSION PAR TERRITOIRE, 2002 À 2007



— Agglomération de Québec — MRC de l'Île-d'Orléans — MRC de La Jacques-Cartier
— MRC de La Côte-de-Beaupré — CMQ

Les coûts

Pour l'année 2007, les coûts nets de gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités s'élèvent à 38,9 millions de dollars. Par rapport à l'année 2002, il s'agit d'une augmentation de 5,3 millions de dollars, soit plus de 15,7 % de croissance en cinq ans. Cette augmentation est entièrement assumée par les municipalités puisque les nouveaux revenus découlant de l'entrée en vigueur des lois 102 (compensation pour la collecte sélective) et 130 (redevance à l'élimination) ont été retranchés de l'augmentation générale des coûts.

Au cours des prochaines années, avec la mise en place des mesures prévues au PGMR pour la valorisation des matières organiques, ces coûts de gestion pourraient atteindre 47 millions de dollars par année, soit 13,4 millions de dollars de plus qu'en 2002. Exprimé en pourcentage, cela signifierait une augmentation de 40 % des coûts municipaux si les revenus issus des lois 102 et 130 demeuraient inchangés.

LES COÛTS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	2002 Millions \$	2007* Millions \$	Augmentation 2002-2007 Millions \$
Coûts de gestion	33,6	44,9	11,3
Revenus applicables (Lois 102 et 130)	0	6,0	6,0
Coûts nets	33,6	38,9	5,3

* Excluant les coûts relatifs aux mesures de valorisation des matières organiques prévues au PGMR

Le gouvernement provincial prévoyait, lors de l'adoption de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la mise en place de mesures d'aide financière pour faciliter la mise en œuvre des divers PGMR. Deux mesures sont aujourd'hui disponibles. Elles sont gérées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que par Recyc-Québec.

La première prévoit une compensation partielle (50 %) des dépenses municipales liées à la collecte sélective (Loi 102). Par ce moyen, la responsabilité financière de la récupération est partagée entre les municipalités et les producteurs des matières recyclables ciblées (contenants de verre, de métal et de plastiques, médias écrits et imprimés). La redistribution des sommes rétroactives à mars 2005 a débuté en 2007. Il est ainsi possible de savoir que, dans la pratique, les montants d'argent retournés aux municipalités du territoire représentent 37 % des frais liés à la collecte des matières visées. Au cours de l'année 2007, 1,8 millions de dollars ont été retournés à l'une ou l'autre des 27 municipalités du territoire de la CMQ Rive-Nord. Par ailleurs, l'entente fiscale intervenue entre le monde municipal et le gouvernement du Québec prévoit que ce pourcentage pourra éventuellement être porté à un maximum de 100 %. Des critères de performance serviront alors à répartir les compensations remises aux municipalités, celles ayant un taux de récupération plus important pouvant profiter d'une compensation plus grande.

La deuxième mesure de financement en place consiste à redistribuer aux municipalités la redevance à l'élimination (Loi 130) gérée par le MDDEP. Depuis 2006, une taxe de 10 dollars, indexable annuellement, est en effet appliquée à chaque tonne éliminée (incinérée ou enfouie). Les montants ainsi recueillis par le Ministère sont retournés, dans une proportion de 85 %, aux municipalités du Québec en fonction de leur population. En 2007, 4,2 millions de dollars ont ainsi été versés aux municipalités de la région. Éventuellement, des critères de performance, en voie d'élaboration, seront utilisés par le MDDEP pour partager les sommes versées. Ces critères inciteront les municipalités du Québec à réduire leur recours à l'élimination.

Conclusion

Après moins de trois ans de mise en œuvre du PGMR, les municipalités du territoire peuvent, à juste titre, revendiquer d'importants succès. Pour que la région métropolitaine de Québec, et à bien des égards le Québec en entier, puisse atteindre les objectifs fixés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, des efforts supplémentaires devront cependant être consentis, particulièrement dans le domaine de la mise en valeur des matières organiques.

Outre le développement de consensus sociaux sur le sujet et le choix des technologies à privilégier dans un contexte parfois fortement urbanisé, parfois rural, la valorisation des matières organiques implique également l'accès à des revenus supplémentaires provenant des autres gouvernements. Pour la CMQ, les compensations financières octroyées à ce jour par le gouvernement du Québec sont largement insuffisantes et ne comblent nullement ni les charges financières déjà encourues par les municipalités pour la mise en œuvre du PGMR, ni les nouvelles charges à venir relativement à la construction d'un centre de compostage et à la mise en place d'un système de collecte à trois voies. Seul un appui financier du gouvernement du Québec permettra aux municipalités d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixées via le PGMR.

La réalisation du présent *Bilan 2007* a également permis de mettre en lumière d'importantes lacunes en matière de collecte des données nécessaires au calcul des indices de performance. Dans une perspective d'équité entre municipalités, une méthodologie et des mécanismes de suivi officiels, standardisés à l'échelle du Québec, devraient être rapidement mis en place. Les indicateurs retenus par le gouvernement du Québec devront être fixés en concertation avec l'ensemble des municipalités et des intervenants du milieu.



Sources : Chantal Gagnon



La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est un organisme de planification et de coordination qui regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette, Saint-Augustin-de-Desmaures et Lévis de même que les municipalités faisant partie des MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans. Sa population totale est de 730 000 habitants. Ses compétences obligatoires touchent principalement le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport métropolitain et la planification de la gestion des matières résiduelles.

ISSN 1916-7466

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2008

**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE QUÉBEC**
1130, ROUTE DE L'ÉGLISE
QUÉBEC (QUÉBEC) G1V 4X6

TÉLÉPHONE : 418 641-6249
INFO@CMQUEBEC.QC.CA
WWW.CMQUEBEC.QC.CA

